

# RÉSIDENCE ARTISTIQUE DE TERRITOIRE

CT-EAC

C.C COMMERCY VOID VAUCOULEURS

ÉDITION # 2 - 2025



Commercy Void Vaucouleurs  
Communauté de Communes

La résidence artistique de territoire s'inscrit dans le Contrat territorial d'éducation artistique et culturel (CT-EAC) cosigné par l'Académie de Nancy-Metz, la Direction Régionale des Affaires Culturelle Grand Est (DRAC), le Conseil Départemental de Meuse (CD55) et la Communauté de Communes Commercy Void Vaucouleurs (CC. CVV). Le CT-EAC vise à créer une dynamique collégiale durable d'éducation artistique, culturelle et citoyenne sur un territoire.

## CAHIER DES CHARGES RESIDENCE DE TERRITOIRE



*Textes de référence communs aux Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse & Ministère de la Culture : Circulaire du 10 mai 2017 sur la généralisation de l'éducation artistique et culturelle et feuille de route 2020-2021 « Réussir le 100 % EAC ».*

*Afin de fluidifier l'expression de nos appels à projet EAC, il sera établi que sous l'appellation :*

*- « artiste », est entendu :*

*Artiste et professionnel de la culture, seul ou en collectif*

*- « artistique », est entendu :*

*L'ensemble des disciplines artistiques ainsi que l'ensemble des domaines culturels entrant dans le champ de l'EAC*

## Préambule - Cadre de la résidence

---

La résidence s'appuie sur la démarche de création de l'artiste, en résonance avec le territoire et ses particularités. Elle intègre des temps de création propres à l'artiste et des temps d'actions culturelles. Elle doit permettre à l'artiste de partager sa discipline et sa démarche de création avec le public, les élèves et l'ensemble de la communauté éducative.

La résidence soutient la relation entre l'école, les acteurs éducatifs, culturels et sociaux du territoire. Elle veille à mixer les publics en associant établissements scolaires à d'autres structures. Elle vise à insuffler une dynamique qui prenne en compte les caractéristiques propres au territoire, en terme d'enjeux pédagogiques, artistiques et socio-culturels.

### Cahier des charges général

- **Durée / lieu(x)**  
6 semaines, fractionnées en plusieurs périodes. Peut inclure du temps en vacances scolaires (notamment pour la mise en place d'actions à destination des centres de loisirs).  
Accueil de la résidence sur un seul lieu, ou en circulation sur le territoire, à définir  
+  
Actions culturelles délocalisées sur le territoire
- **3 piliers**  
La résidence s'ancre sur les 3 piliers indissociables liées à l'EAC : Pratiquer (atelier), rencontrer (œuvre, artiste, processus de création), acquérir (connaissances, compétences). Elle incite à la découverte et à la fréquentation des lieux de culture.
- **Rayonnement territoriale et démarche collaborative**  
La résidence participe à renforcer le lien entre les habitants d'un territoire en fédérant un ou plusieurs établissements scolaires, différents acteurs, ainsi que les habitants autour d'un projet commun.  
Elle doit s'inscrire dans une démarche de concertation et de co-construction en associant établissement(s) scolaire(s) et d'autres acteurs du territoire (culturels, sociaux, socio-culturels, médicaux sociaux, socio-éducatifs, tissu associatif, autre...)
- **Mixité des publics visés**  
A l'image de la volonté du 100 % EAC, et dans un souci d'accès à la culture pour tous, la résidence vise à toucher une large diversité de publics (scolaire, périscolaire, extrascolaire, tout public, familial, ainsi que des publics spécifiques) sur différents temps de la vie.
- **Mise en œuvre des actions culturelles**  
La résidence s'appuie sur un panel d'actions (ateliers, médiation, diffusion) **en temps scolaire et en hors temps scolaire**. Elle associe des actions régulières à des actions plus ponctuelles.
- **Coordination de la résidence**  
La coordination générale de la résidence de territoire est assurée par le coordinateur CT-EAC en lien avec l'artiste et tous les acteurs engagés

# Appel à candidature « artiste »

## A qui s'adresse l'appel à candidature « artiste » ?

l'appel à candidature est ouvert aux **ARTISTES ET PROFESSIONNELS DE LA CULTURE** justifiant d'une actualité de création et d'une exigence artistique reconnue, précisée dans le CV joint, de l'affiliation à un régime spécifique (intermittence, maison des artistes, AGESEA, etc...), et n'étant pas salariés à temps plein sur une autre activité. Une candidature peut résulter d'un croisement disciplinaire (collectif ou association de deux ou plusieurs candidats) dans la limite de l'enveloppe budgétaire.

**L'appel à candidature est réservé aux artistes vivant et travaillant hors du territoire de la CC. CVV.**

Nous invitons par ailleurs les candidats (et/ou leur structure culturelle d'appui) à demander leur référencement sur Pass Culture et sur Adage, afin d'être en mesure de proposer des offres collectives ou individuelles via Pass Culture en parallèle à la résidence.

### Rappel des champs de l'Education artistique et culturelle

Arts (spectacle vivant, art plastique) | Patrimoine, archive, archéologie, architecture, histoire de l'art | Culture scientifique | Lecture, littérature | Journalisme, éducation aux médias | Cinéma, audiovisuel

## Comment candidater ?

Dossier de candidature à envoyer par voie numérique **avant le 14 juillet 2024** à Alexandre Rochette, coordinateur CT-EAC, à l'adresse : [coordination-ema.cc-cvv@orange.fr](mailto:coordination-ema.cc-cvv@orange.fr)

Le dossier doit contenir les éléments suivants :

- **Note d'intention :**  
Exposant le projet de résidence dans sa globalité en explicitant le lien avec le territoire. Déclinant les différentes actions envisagées sur le territoire : public, discipline/domaine, démarche artistique et pédagogique (transmission)...
- **Bilan** d'un projet d'éducation artistique culturelle déjà mené.
- **Curriculum vitae** actualisé faisant état du parcours artistique (et tout autre élément significatif que le candidat souhaite porter à la connaissance du jury de sélection).
- **Calendrier prévisionnel de présence et d'intervention.** le projet final est co-construit avec le coordinateur du CTEAC l'artiste retenu et les acteurs engagés.
- **Budget prévisionnel de résidence**, incluant les différents postes de dépenses.
- **Fiche technique**, expliquant les besoins minimums en terme d'infrastructures (locaux, matériel) pour l'accueil de la résidence et la mise en œuvre des actions envisagées.

# Appel à manifestation d'intérêt

---

## A qui s'adresse l'appel à manifestation d'intérêt ?

L' appel à manifestation d'intérêt est « ouvert à tous » : établissement scolaire, collectivité territoriale, association.

Il permet à toute structure de **faire connaître son souhait de participer à la résidence de territoire, avec différents niveaux possibles d'investissement :**

- **l'accueil proprement dit de la résidence.**  
C'est à dire l'accueil de l'artiste résident (exemple : mise à disposition de locaux, hébergement, ressources matériels...)

et/ou

- **la mise en place d'actions culturelles à destination de son (ses) public (s)** dans le cadre de la résidence.

L'ensemble des structures engagées dans la résidence de territoire (quel que soit le degré d'engagement) sera associé au processus de co-création et de pilotage de la résidence de territoire.

Pour plus d'information et/ou manifester votre intérêt de principe pour participer à la résidence artistique de territoire, vous pouvez vous rapprocher du coordinateur CT-EAC.

## Comment répondre à l'appel à manifestation d'intérêt ?

### Pour les établissements scolaires

#### Via la plateforme « Adage »

Les établissements scolaires peuvent manifester leur intérêt pour la résidence de de territoire sur Adage, plateforme numérique de l'éducation nationale dédiée à la généralisation de l'éducation artistique et culturelle. Accès Adage via Arena - Entrée « Résidence de territoire »

### Pour les autres structures

Formulaire « Appel à manifestation d'intérêt- résidence » à envoyer par voie numérique **avant le 15 septembre 2024** à Alexandre Rochette, coordinateur CT-EAC, à l'adresse : [coordination-ema.cc-cvv@orange.fr](mailto:coordination-ema.cc-cvv@orange.fr)

# Modalités de résidence

---

## Durée, conditions financières, mobilité

- **Durée : 6 semaines**

6 semaines, fractionnées en plusieurs périodes. Peut inclure du temps en vacances scolaires (notamment pour la mise en place d'actions à destination des centres de loisirs).

Accueil de la résidence sur un seul lieu, ou en circulation sur le territoire, à définir

+

Actions culturelles délocalisées sur le territoire

- **Conditions financières**

**Une bourse de résidence de 10 000 €.** Elle comprend la rémunération de l'artiste (charges comprises) pour l'ensemble de son travail (réunion, création, préparation, actions culturelles) + petit matériel.

**Une enveloppe « frais ».** Elle comprend les frais d'hébergement, de restauration, de déplacement. Cette enveloppe sera affinée en fonction des besoins réels lors de la période de co-construction du projet (automne 2023).

**Une enveloppe « complémentaire »** peut être allouée au regard de la nature du projet, de son envergure, et des moyens matériels, techniques, humains nécessaires à sa réalisation.

*En cohérence avec l'esprit de collaboration et de « vivre ensemble » inhérent au dispositif « résidence de territoire », l'hébergement chez l'habitant ou dans une structure locale sera privilégié.*

*De même sera encouragée la synergie et l'entre-aide entre les différents acteurs engagés, dont la CC. CVV, afin de faciliter la mise en place de la résidence et de réduire les coûts (mise à disposition de matériels ou de ressources humaines, bénévolat, relai de communication, autre...).*

- **Mobilité**

La CC. CVV n'est pas en mesure de mettre un véhicule à disposition de l'artiste résident. Celui-ci doit donc impérativement être autonome en terme de mobilité (disposé d'un véhicule et être titulaire du permis B)

## Calendrier

La résidence est mis en œuvre sur l'année civile 2025.

- Mai 2024 : Lancement de l'appel à candidature « artiste » et de l'appel à manifestation d'intérêt « structure »
- 15 juillet 2024 : Date limite de réception des candidatures « artistes »
- 1<sup>ère</sup> quinzaine de septembre : pré-sélection de trois candidatures artistes
- 15 septembre 2024 : Date limite de réception des manifestations d'intérêt « structures »
- 26 septembre 2024 : audition des artistes pré-sélectionnés / choix de candidature artiste retenue.
- Courant automne - hiver 2024-25 : Présence de l'artiste sur le territoire pour un temps de rencontre (2-3 jours) avec les structures et le publics
- Courant 2025 : Co-construction et réalisation de la résidence

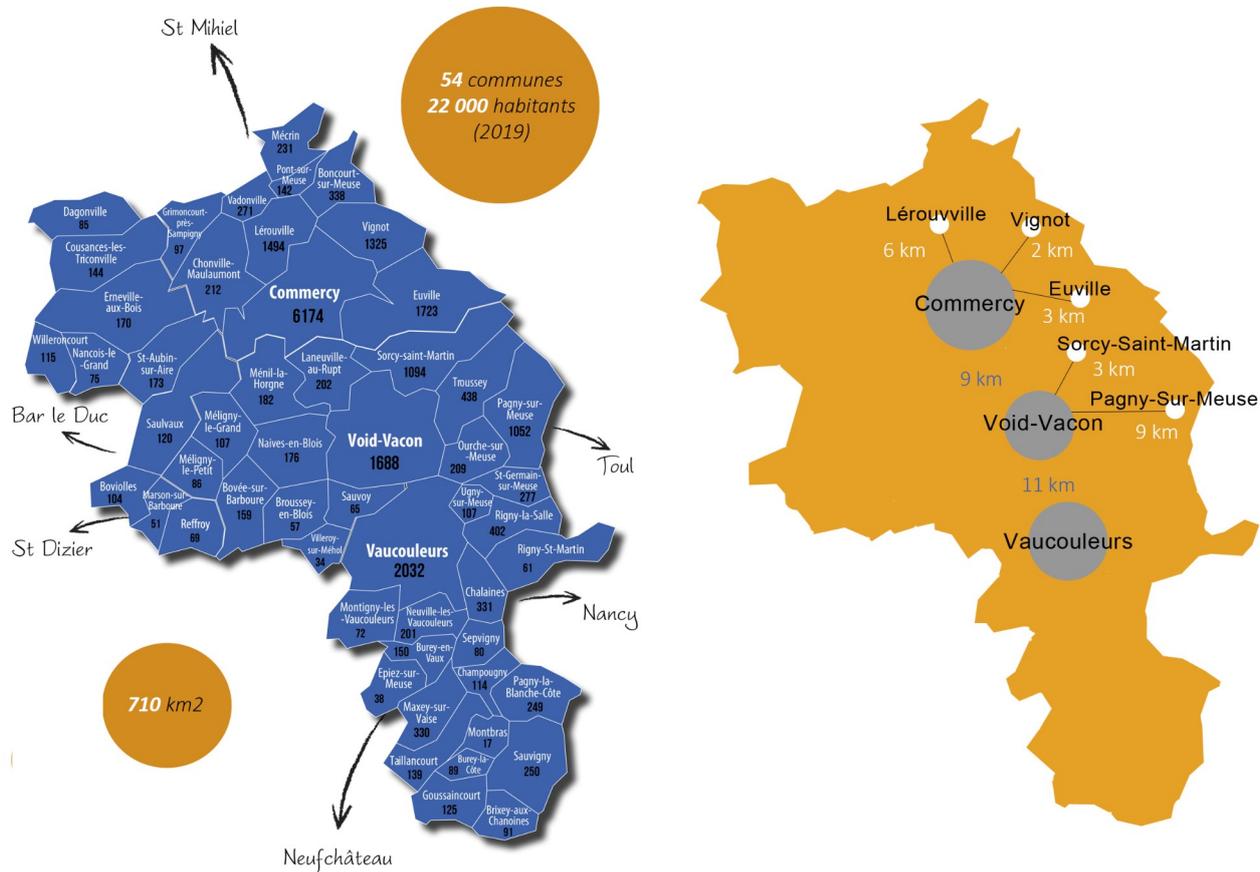
## Jury de sélection

Un jury composé de représentants de la DRAC Grand Est, du Rectorat de l'académie de Nancy-Metz, du Conseil départemental de Meuse, et de la Communauté de Communes de Commercy Void Vaucouleurs sélectionnera l'artiste.

# Présentation du territoire

La CC. CVV est un territoire de 710 km<sup>2</sup>, composé de 54 communes pour environ 22 000 habitants (densité 31 hab/km<sup>2</sup>).

## Communes & bassins de vie



## Communes

**8 communes « principales » de plus de 1000 habitants**, disposant d'écoles et d'un nombre de commerces significatifs, **qui comptabilisent à elles seules 70% de la population.**

5302 hab. Commercy | 1929 hab. Vaucouleurs  
1644 hab. Euville | 1621 hab. Void-Vacon  
1410 hab. Lérouville | 1299 hab. Vignot  
1047 hab. Sorcy Saint Martin  
1006 hab. Pagny Sur Meuse

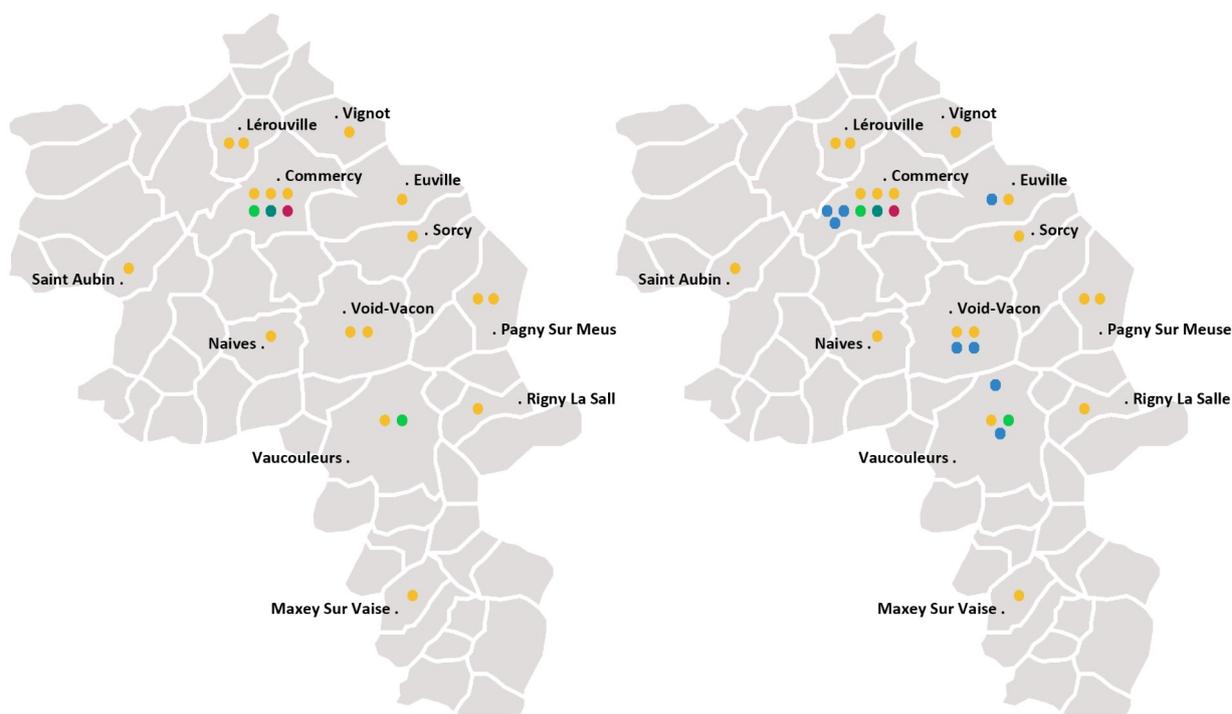
12 communes de 200 à 500 habitants.  
34 communes de moins de 200 habitants

## Bassins de vie « élargis »

*Principaux bassins de vie*

- Commercy- Vignot- Euville (+ Lérouville)
- Void Vacon – Sorcy (+Pagny sur Meuse)
- Vaucouleurs

## Établissements scolaires, structures culturelles & principaux sites patrimoniaux



<span style="color: yellow;">■</span>	Écoles 1 <sup>er</sup> degré (+ site périscolaire)	<span style="color: pink;">■</span>	Institut Jeanne D'Arc ( <i>maternelle à lycée pro</i> )
<span style="color: green;">■</span>	CLG	<span style="color: red;">■</span>	MFR Maison Famille Rurale
<span style="color: blue;">■</span>	lycée	<span style="color: blue;">■</span>	Structures culturelles

### Principales structures culturelles (ou sites patrimoniaux)

#### Commercy :

- Conservatoire de musique (*municipal*)
- OMA Office municipal d'animation  
Programmation théâtre – Salle tilleuls (*association, fonds municipaux*)
- Musée de l'Ivoire et de la céramique (*municipal, co-exploitation avec office tourisme CC. CVV*)
- Château Stanislas (*municipal, co-exploitation avec office tourisme CC. CVV*)
- Prieuré du Breuil (*municipal*)
- Bibliothèque (*municipal*)
- Antenne EMA (*CC. CVV*)

#### Euville :

- Carrières d'Euville / Villa Satel  
Site privilégié roche et géologie (*Municipal, partenariat parc régional de Lorraine*)

#### Void-Vacon

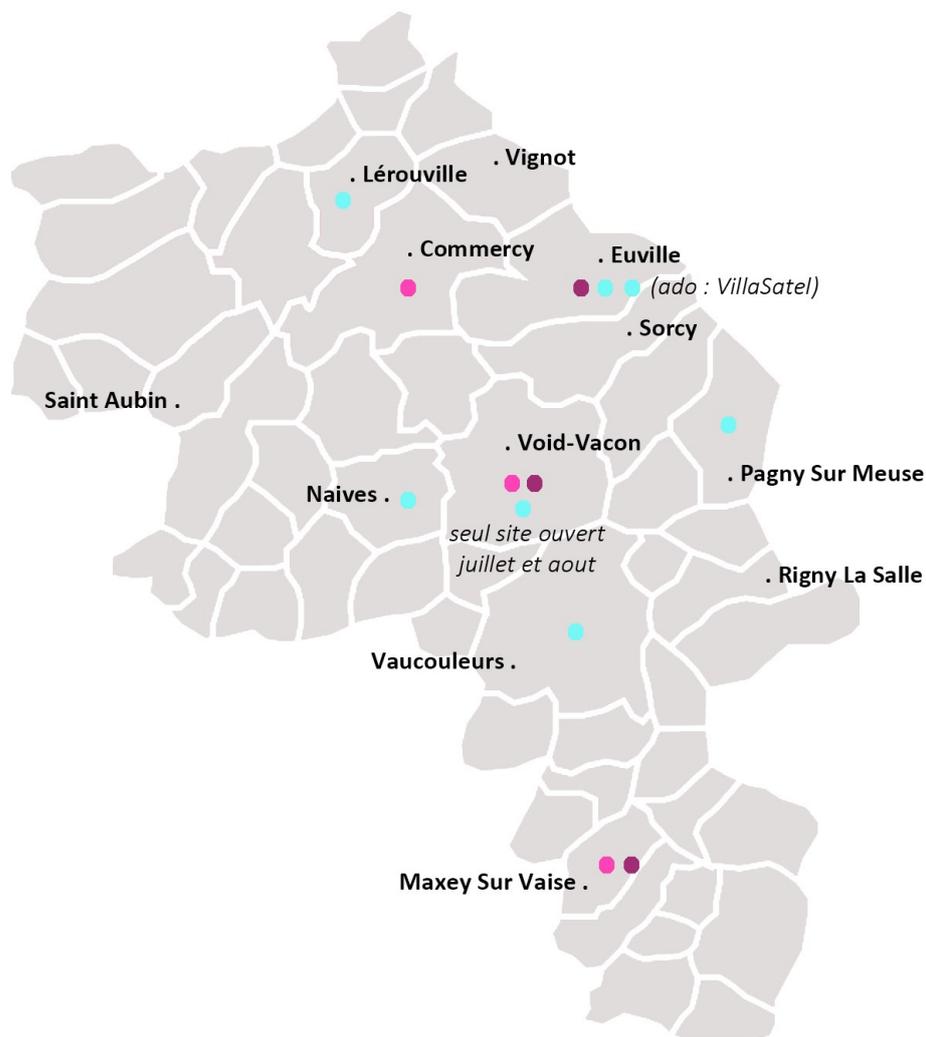
- EMA école de musique et des arts, musique, théâtre, arts graphiques (*CC. CVV*)
- Salle / musée Cugnot - Fardier de Cugnot (*municipal, en cours de construction*)

#### Vaucouleurs

- Site et musée Jeanne D'Arc (*municipal, exploitation office tourisme CC. CVV*)
- Château de Gombervaux / Rampart Est, Architecture, moyen âge, Chantier de restauration (*association*)

## Sites extrascolaires

Accueil du mercredi « mercredi récréatif » et centres de loisir « vibr'anim » pendant les vacances



### Accueil du mercredi « Mercredi récréatif »

3 sites Commercy, Void-Vacon, Maxey Sur Vaise (+ navettes)



### Centre de loisir « Vibr'anim »- petites vacances scolaires

3 sites Euville, Void-Vacon, Maxey Sur Vaise (+ navettes)



### Centre de loisir « Vibr'anim »- grandes vacances

#### Juillet

6 sites Euville, Void-Vacon, Naives en Blois, Pagny Sur Meuse, Vaucouleurs

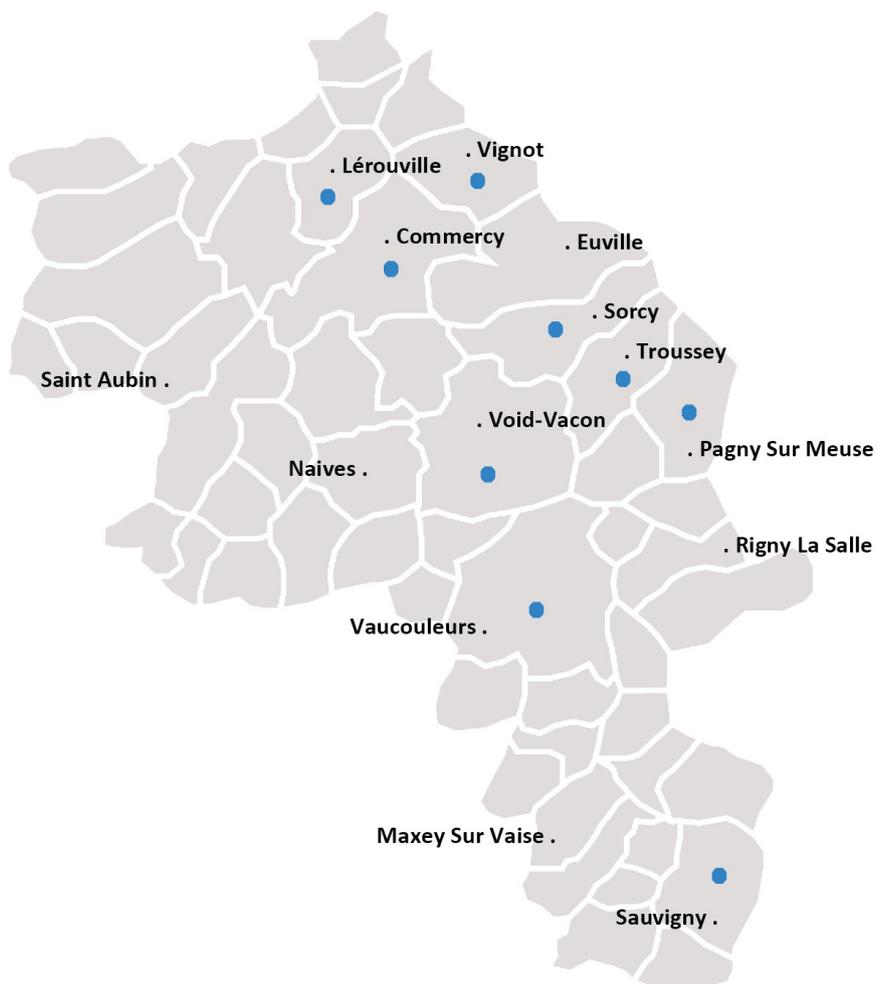
+

Villasatel (sites des carrières d'Euville) pour les adolescents

#### Aout

Site de Void-Vacon uniquement

## Réseau des bibliothèques



	Lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
Commercy		14h-18h	10h-12h + 14h-18h		14h-18h	14h-17h
Léroville			10h-12h + 14h-17h			
Vignot		16h-17h30	10h-12h + 16h-17h30			10h-12h
Void-Vacon		16h-18h (club 3ème âge)	10h-11h30		17h-18h30	
Pagny sur Meuse			15h-18h30			9h30-11h30
Sorcy Saint Martin			13h-15h			11h-12h
Troussey						17h-18h
Vaucouleurs			14h-16h (1 <sup>er</sup> et 3ème mercredi)			9h-12h
Sauvigny	1 <sup>er</sup> lundi du mois					

## **Maison des services de la CC. CVV**

A Commercy, Void-vacon, Vaucouleurs

## **Structures sociales, médico-sociales, médico-éducatives, autres**

### **Maison des solidarités**

Commercy, Vaucouleurs

### **Mission Locale**

Commercy, Void, Vaucouleurs (aux maisons des services de la CC. CVV)

### **CCAS** (Centre communal d'action social)

Commercy / Vaucouleurs

### **IAE** (insertion par l'activité économique)

les compagnons du chemin de vie – Lérouville / Vaucouleurs

### **MAS** (Maison d'accueil spécialisé) *Hébergement permanent d'adultes en situation de handicap.*

MAS Commercy

MAS LES PLEIADES JB THIERY Commercy

### **MECS / Maison de l'enfance**

Commercy

### **IME** (institut médico-éducatif)

IME de Commercy <http://www.adapei-meuse.fr/l-i-m-e-de-commercy.html>

### **CMPP** (Centre médico psycho pédagogique) / **CMP** enfant / **CMP** adulte

Commercy

### **ILCG** (instance locale de coordination gérontologique)

Commercy, Void-Vacon, Vaucouleurs (aux maisons des services de la CC. CVV)

### **EHPAD** (Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes)

Commercy, Void-Vacon, Vaucouleurs

### **EHPA** (Etablissement d'hébergement pour personnes âgées) / **Foyer résidence**

Plusieurs établissements à Commercy

### **MFR** (maison famille rurale)

Commercy

## **Milieu associatif & tiers-lieux**

### **Maison des associations ou salle multi-activités identifiée**

Commercy, Euville, Sorcy Saint Martin, Void-Vacon, Pagny Sur Meuse, Vaucouleurs

### **Tiers-lieux**

- Commercy – Tiers-lieu labélisé Région Grand Est  
*à la MFR de Commercy (collaboration MFR Commercy + ILCG Commercy et Void-vacon)*
- « Là qu'on vive » Commercy – Café associatif

### **Tissu associatif :**

*En cours de recensement, liste actualisée disponible sur le site internet de la Communauté de Communes <https://cc-cvv.fr/cteac>*

- Passion évènement – Vaucouleurs
- Euville Patrimoine - Euville
- SEEDD (sensibilisation et entraide pour l'environnement et le développement durable) - Sorcy Saint Martin

# Contacts

---

## CC. Commercy Void Vaucouleurs

### Coordinateur CTEAC

*Également en charge de coordination de l'école de musique et des arts, et de la programmation culturelle*

Alexandre Rochette - [coordination-ema.cc-cvv@orange.fr](mailto:coordination-ema.cc-cvv@orange.fr)

EMA / Maison des services 22 rue Louvière 55190 Void-Vacon

## DRAC Grand-Est, site de Metz

Conseillère Action Culturelle et Territoriale pour les départements des Vosges et de la Meuse

Anais GUEDON - [anais.guedon@culture.gouv.fr](mailto:anais.guedon@culture.gouv.fr)

## DAAC de l'académie Nancy Metz

Déléguée académique à l'action culturelle et artistique

Sophie Renaudin - [ce.daac@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.daac@ac-nancy-metz.fr)

Chargée de mission, département de Meuse

Myriam Alakouche - [ce.daac@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.daac@ac-nancy-metz.fr)

## Conseil départemental de Meuse

Responsable du service Affaires Culturelles

Nathalie Meunier